

Cruseilles, le 7 février 2019



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2019

Le 22 Janvier 2019 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 16 janvier 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, président.

§§§

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex
M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex
Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, M. Catherine CHALLANDE, M. Frank GIBONI, M. Louis JACQUEMOUD

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune de Saint-Blaise
M. André VESIN

Commune du Sappey
Mme Laura VIRET

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Gilles PECCI, M. Georges-Noël NICOLAS, commune d'Allonzier la Caille
M. François RICHER, commune de Copponex
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Dorine PEREZ, M. Christian BUNZ, commune de Cruseilles
M. Jean-Marc BOUCHET, commune de Villy le Bouveret

Absents : Mme Emilie MIGUET, M. Louis-Jean REVILLARD, commune de Cruseilles

Présents : 20

§§§

Venue de M. Ligot, président de l'ADMR accompagné de Mme Laëtitia Duveaux, cadre salariée de la fédération de l'ADMR74

M. Ligot explique aux membres du conseil communautaire que le conseil d'administration de l'ADMR souhaite installer un service du portage des repas sur le territoire de la CCPC, une aide à domicile en milieu rural, un service de proximité.

Cette prestation a pour but d'aider les personnes âgées et les aidants de manière régulière et/ou ponctuelle et de rompre ainsi l'isolement social. C'est un projet mûri depuis 2 ans, un groupe de travail a été constitué où il a été question d'installer un cadre de réalisation (états des souhaits, organisation des circuits, règles sanitaires...).

Il rappelle que l'ADMR accompagne 37 associations en Haute-Savoie ; 16 d'entre elles se sont déjà lancées dans ce projet ; le conseil départemental participe également à cette prestation. Sur le territoire, M. Ligot précise qu'une vingtaine de personnes est déjà intéressée.

M. Daniel Bouchet remercie l'ADMR pour leur travail remarquable, discret et informe que la commune augmentera sa subvention pour 2019. La commune de Cruseilles propose déjà ce service pour 30 à 40 personnes avec notamment un véhicule de service en fin de vie. La proposition de l'ADMR constitue donc une opportunité de lui passer le relais. M. le Président de l'ADMR le remercie et lui donne son accord de principe en précisant qu'il fixera les modalités d'organisation en accord avec la commune. Mme Laëtitia Duveaux précise à son tour que l'apport de la commune de Cruseilles va permettre de maintenir un prix juste de la prestation.

Il est précisé que les tarifs seront définis selon la contractualisation avec le prestataire, en capacité de produire jusqu'à 50 repas par jour. Le prix qui comprend le repas et la livraison (8 à 9.50 € avec prise en charge à hauteur de 2 à 3 € par le Conseil Départemental) sera donc fixe quelle que soit la distance.

M. Dominique Battonnet s'interroge sur le type de liaison. Il s'agit d'une liaison froide, les repas sont réchauffés aux micro-ondes.

M. Vincent Tissot interroge M. Ligot sur la capacité d'accueil. Cette prestation est ouverte à tout le monde avec la possibilité de se faire livrer plusieurs repas, le service est assuré tous les jours (y compris les dimanches et les jours fériés). Le bénéficiaire du service signe un contrat de prestation. La mise en service est prévue au 2^{ème} semestre 2019.

M. Ligot est ensuite interrogé sur les difficultés de recrutement mais précise qu'il n'y en a pas sur le secteur de Cruseilles, 80 % des salariés habitant le territoire.

M. le Président remercie M. Ligot et Mme Duveaux de leur intervention et souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Charlotte BOETTNER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 à approbation.

M. le Président excuse M. le Sous-Préfet, et remercie Mme Christine Megevand, Messieurs Pierre Gal, Julian Martinez de leur présence et la presse.

M. le Président fait part également de l'absence de M. Jean-Marc Bouchet, (procuration donnée à M. André Vesin), qui s'est excusé pour la séance et qui ne fait aucune remarque sur les délibérations relatives au budget.

Délibérations

FINANCES

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET GENERAL, **VOTEE A L'UNANIMITE**
2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT, **VOTEE A L'UNANIMITE**
3. *VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET EAU POTABLE, VOTEE A L'UNANIMITE*
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ZONE DES VOISINS, **VOTEE A L'UNANIMITE**
5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 USSES ET BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Daniel Bouchet rappelle que les budgets et PPI ont été travaillés en bureau qui fait office de commission des finances notamment dans sa dernière séance, le 8 janvier dernier.

Il rappelle le choix de voter le budget prévisionnel plus tôt, avec la part d'incertitude qui y est liée.

Un budget supplémentaire plus conséquent que d'habitude sera voté en mars ou avril. Il entame la présentation du rapport par la situation financière de la collectivité qui est saine.

La question de l'endettement est évoquée par Messieurs Vincent Tissot et Vincent Humbert notamment qui s'inquiètent de la trajectoire budgétaire mais il est indiqué que la dette est la conséquence des choix politiques dans une logique d'équipement, M. le Président ajoutant que 2019 sera l'année du plus fort endettement.

La présentation se conclut par une observation de M. Xavier Brand qui considère nécessaire un rééquilibrage entre les budgets des communes et de la CCPC, estimant ce dernier insuffisant par rapport aux compétences exercées.

6. REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE CRUSEILLES DES DEPENSES ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU BISTROT DES PONTS, **4 ABSTENTIONS**

M. le Président rappelle l'historique de ce dossier et l'invalidité de toute autre forme d'indemnisation qu'un remboursement forfaitaire.

M. Jérôme Wahl interroge le Maire de Cruseilles sur le dérapage des coûts. M. Daniel Bouchet lui explique que les travaux concernaient une rénovation et qu'il y a eu quelques dépassements non prévus (notamment des retards sur le chantier....). Mme Catherine Beyhurst demande si le FCTVA sera récupéré. M. le Président laisse peu d'espoirs à ce sujet.

7. APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'ANNEE 2019, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle aux membres que les attributions de compensation sont destinées à maintenir une neutralité financière lors du passage à la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire. La notification aux communes doit être faite avant le 15 février.

8. CONVENTION DE REVERSEMENT POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX BESOINS D'UN PROGRAMME IMMOBILIER COMMUNE DE SAINT-BLAISE - LE MONT SION, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la CCPC a été sollicitée pour la réalisation d'équipements publics à Saint-Blaise, ayant donné lieu à une majoration de la taxe d'aménagement à 20 %, dans le cadre d'un programme de 24 logements au Mont Sion.

Ce programme a été conduit par la société « Les Carrés de l'Habitat ». La convention a été validée par la commune, qui doit désormais la confirmer par un vote du conseil municipal.

9. CONVENTION DE REVERSEMENT POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX BESOINS D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - COMMUNE D'ANDILLY- SAINT-SYMPHORIEN, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été sollicitée pour la réalisation de travaux d'assainissement collectif à Andilly - Saint-Symphorien dans un périmètre d'application d'un projet urbain partenarial (PUP) défini par la commune.

10. DEROGATION POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle la fermeture de la trésorerie de Cruseilles et le rattachement de la Communauté de Communes à la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il explique que l'obligation de dépôt de fonds au trésor et le changement de poste comptable entraînent un certain nombre de contraintes, en particulier pour la régie de recettes de la piscine.

La CCPC peut s'orienter, par dérogation, vers un dépôt de fonds alternatif, auprès d'un établissement bancaire de Cruseilles.

ADMINISTRATION GENERALE

11. DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président explique qu'une telle délégation présenterait l'avantage d'une souplesse et d'un gain de temps pour la collectivité, qui est fréquemment amenée à conclure ce type de convention. M. Xavier Brand souhaite que cette délégation ne prive pas les communes d'une information sur ces servitudes.

DRH

12. DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pendant l'ouverture du Centre Nautique de l'Espace Bernard PELLARIN, mais aussi de renforcer temporairement le service technique bâtiment.

USSES ET BORNES

13. LEADER USSES ET BORNES : ACCORD DE COOPERATION MISE EN TOURISME DES ITINERANCES DOUCES DU RHONE ENTRE LYON ET GENEVE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Dans le cadre du programme Leader, l'Union Européenne encourage la mise en œuvre d'actions de coopération (échanges d'expérience, actions communes...) avec d'autres territoires similaires en France et/ou en Europe.

Le territoire Ussets & Bornes s'est engagé dans un projet de Mise en tourisme des itinérances douces du Rhône entre Lyon et Genève avec les territoires Leader de l'Avant Pays Savoyard, des Balcons du Dauphiné et du Bugey.

Il s'agit de structurer, développer et adapter l'offre de services et l'offre touristique de manière complémentaire, autour de la ViaRhôna et des autres axes d'itinérances (Véloroute v62 Seyssel Annecy Albertville, GR St Jacques de Compostelle, Petites Routes du Soleil...), afin que l'ensemble des territoires traversés bénéficient de retombées économiques. Une feuille de route stratégique a été définie et un programme d'actions est en cours de finalisation.

Démarré depuis 3 ans, ce projet associe désormais une douzaine de collectivités, dont la Métropole de Lyon depuis peu, 13 offices de tourisme et des acteurs privés entre Lyon et Genève.

Le présent accord de coopération acte ainsi de manière officielle la démarche engagée entre les territoires Leader. Il présente également les actions transversales et locales qui seront mises en œuvre et qui pourront ainsi être financées au titre du volet coopération de Leader et du volet tourisme pour les Ussets et Bornes. L'inscription d'une opération dans ce cadre lui conférera aussi une reconnaissance auprès des autres financeurs (Région, Département, Etat...).

TRANSPORTS SCOLAIRE

14. FRAIS DE PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ORGANISATION DES TRANSPORT SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Bernard Saillant rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant qu'Autorité Organisatrice de Second Rang (AO2) est en charge - par délégation de la Région Auvergne Rhône-Alpes - de l'organisation des transports scolaires sur le territoire communautaire du Pays de Cruseilles.

Les tarifs et montants de remboursement sont inchangés par rapport à l'année scolaire précédente, seule la date pour rendre les dossiers d'inscription est portée au 20 juillet 2019.

SERVICES TECHNIQUES

15. VALIDATION ET ARRET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MENTHONNEX EN BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet précise qu'en concertation avec ses communes membres, il convient de délimiter et d'approuver le zonage de l'assainissement collectif et non collectif pour les eaux usées et eaux pluviales après enquête publique.

COMMANDE PUBLIQUE

16. AVENANT N°1 RELATIF A LA MODIFICATION DU LOT N°2 « GROS ŒUVRE » DU MARCHE DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE A VOVRAY-EN-BORNES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président indique aux membres que la CCPC que des travaux supplémentaires sont apparus en cours de chantier du groupe scolaire Vovray-en-Bornes/Le Sappey, nécessitant la passation d'avenants.

17. AVENANTS N°1 POUR MODIFICATION DES LOTS N°2 ET 3 DU MARCHE SUBSEQUENT RELATIF A LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Jean-Philippe Gazu explique que la CCPC a conclu en début d'année 2018 un marché subséquent avec la société ENALP pour la fourniture d'électricité et services associés. Le tarif appliqué est un prix sur marché concurrentiel régulé, appelé « ARENH ». Chaque année, EDF répartit des quotas d'électricité ARENH pour chaque fournisseur sur le marché concurrentiel, comme ENALP. Pour l'année 2019, le volume d'électricité ARENH disponible est insuffisant par rapport aux demandes des fournisseurs. Ceci conduit ENALP à devoir s'approvisionner sur le marché d'électricité à prix dérégulé. Les prix du marché subséquent sont donc légèrement revus à la hausse, avec un surcoût annuel estimé à 9 000 € TTC (moins de 3 % du montant du marché initial). La conclusion d'un avenant est nécessaire pour pouvoir procéder à cette modification de prix.

Questions diverses

- Points divers

M. Pierre Gal demande que la commune du Sappey soit mentionnée dans tous les documents relatifs à la construction du groupe scolaire VOVRAY EN BORNES/LE SAPPEY.

M. le Président interroge les élus sur la durée du bail de la MFR des Ebeaux suite aux échanges avec ses représentants. Les élus communautaires se prononcent favorablement sur la durée du bail fixée à 55 ans, conformément à la proposition de la MFR.

M. Vincent Humbert interpelle M. le Président sur la liaison des transports TPG avec le Mont Sion. M. le Président lui précise que le dossier a été évoqué avec le Président du Genevois et avec M. le Sous-Préfet.

M. Guy Demolis s'interroge sur la reprise du contrat du Plateau des Bornes par un « GEMAPIEN », suite au courrier envoyé par Mme Odile Montant et dit son souhait de voir le SMECRU en être chargé. M. le Président indique que M. le Préfet va organiser prochainement une réunion avec les présidents d'EPCI sur la compétence GEMAPI.

M. Louis Jacquemoud informe les membres que l'EPF vient de voter son PPI jusqu'en 2023. Il rappelle sa demande de voir la CCPC adhérer à la foncière (une présentation du dossier en février avait été évoquée). Il indique que peu de communes sollicitent l'EPF, seules deux communes en ont fait la demande : Andilly et Villy le Bouveret.

- Autres Dates :

- Bureau le 5 février 2019 à 19 heures au Sappey (tourisme et fiscalité)
- Inspection de la COB de Cruseilles par la commandante de gendarmerie : prise d'armes suivie d'une collation le 12 février 2019 à 10 heures
- Conseil communautaire le 19 février 2019 - venue d'ECOFINANCE pour présentation le logiciel MAGIC
- Bureau le 5 mars 2019 à 19 heures à la CCPC (subventions 2019 aux associations, mode de gestion de la collecte des déchets)
- Rencontre avec les EPCI et le SILA le 4 avril à 18 heures au lieu du jeudi 28 mars 2019 à 18 heures dans nos locaux